

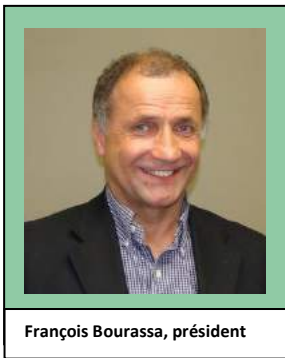
# Solidarité agricole

Juin 2016, vol. 29, n° 3



L'Union des producteurs agricoles

## ÉDITORIAL



François Bourassa, président

### Ensemble, on ira toujours plus loin

Un printemps record de 148 M lb de sirop et un temps sec pour les semences, l'été nous sera-t-il aussi agréable? Malgré le beau temps et les travaux, les dossiers et les revendications continuent de nous occuper.

En acériculture, le ministre Pierre Paradis n'a toujours pas donné

suite au rapport Gagné, mais les nombreux messages qu'il laisse planer contre la mise en marché collective deviennent de plus en plus préoccupants. Plusieurs personnes demandent de modifier les règles sur le nombre de poules pondeuses ou de poulets de chair que l'on peut mettre en marché sans quota. D'autres voudraient vendre tout leur sirop en petits contenants pour échapper au contingentement. Nous devons rester vigilants dans modifications afin de ne pas fragiliser les systèmes collectifs au bénéfice de quelques-uns.

Puis, le choix que les producteurs doivent faire entre les programmes Agri et l'ASRA s'apparente davantage à une mise à mort de l'ASRA. À court terme, dans des régions à haut rendement, les programmes Agri sont souvent privilégiés, mais à long terme, dans des conditions de prix et de rendement plus faibles, l'ASRA demeure la solution. Les recommandations du groupe de travail sur la sécurité du revenu ne sont toujours pas reprises dans le discours du ministre Paradis.

De plus, les modifications et le transfert du programme de remboursement de taxes foncières agricoles au ministère du Revenu représentent une perte pour la très grande majorité des fermes, surtout pour les fermes de petite taille. Des rencontres

auront lieu à ce sujet avec les ministères concernés et la Fédération québécoise des municipalités.

Du côté du gouvernement fédéral, nous attendons un réinvestissement du ministère de l'Agriculture dans différents programmes : Agri, recherche et développement et aide à certaines productions leur permettant de suivre le courant de l'acceptabilité sociale.

Quand vous lirez ces lignes, une manifestation à Ottawa aura déjà eu lieu le 2 juin. Le gouvernement Trudeau doit respecter son engagement électoral de régler le dossier du lait diafiltré. Les compensations promises aux producteurs à la suite du traité de libre-échange avec l'Europe (AECG) et du Partenariat transpacifique (PTP) il devra aussi les clarifier.

Comme dirigeants de l'Union, nous avons besoin de votre appui lors des manifestations. Lors de la publication du rapport Gagné, la participation massive des acériculteurs et de leurs collègues d'autres productions a donné des résultats. Lorsque nos outils collectifs et nos entreprises sont menacés, il est toujours important de répondre nombreux à l'appel.

Aux administrateurs qui en douteraient encore, c'est dans une année de forte mobilisation, comme celle-ci, que nous prenons conscience de l'importance de poursuivre la démarche *À la rencontre des producteurs*. Plus de 40 % des visites sont complétées. Je vous demande un effort supplémentaire SVP.

Bon été! Ayons des récoltes abondantes et de qualité. N'oublions surtout pas de prendre un peu de repos entre les périodes de travaux intensifs. L'équilibre favorise le succès.

### SOLIDARITÉ AGRICOLE

Périodique produit et publié par la Fédération de l'UPA-Estrie

4300 boul. Bourque, Sherbrooke, Qc J1N 2A6  
819 346-8905 (fabrication syndicale)  
Sans frais 1855 741-8905  
[www.estrie.upa.qc.ca](http://www.estrie.upa.qc.ca)

Distribution : fermes familiales de l'Estrie  
Tirage : 3 000 exemplaires  
Dépôt légal : ISSN 1488-4372  
Envois poste-publication no de convention : 40026310

### ESPACES PUBLICITAIRES

Demandez nos tarifs

### ANNONCER VOS ACTIVITÉS

Valéry Martin 819 346-8905  
[vmartin@upa.qc.ca](mailto:vmartin@upa.qc.ca)

Date de tombée : 12 août 2016  
Date de parution : 1<sup>er</sup> septembre 2016

### Dans ce numéro :

Travaux dans les cours d'eau.....	3
Lutte à la berce du Caucase.....	5
Trois outils de GRH.....	9
Mentorat et transfert de ferme.....	11
Contournement de Lac-Mégantic..	13
Taxation foncière démystifiée .....	16



## Nouvelle formule

### Valorisation de la profession agricole auprès des partenaires

La Fédération de l'UPA-Estrie est heureuse de vous annoncer la tenue du

### Gala Récolte 2017

#### du syndicalisme agricole et forestier de l'Estrie

qui aura lieu le

**21 janvier 2017** à l' **Hôtel Chéribourg** d' **Orford**.

Cette soirée rassembleuse, placée sous le thème Récolter le fruit de nos efforts collectifs, soulignera les réalisations de productrices et producteurs agricoles qui se sont démarqués au cours des trois dernières années, aussi bien que les actions de partenaires du secteur agricole qui ont su mettre en place des conditions favorisant le dynamisme et la pérennité de l'agriculture en Estrie.

Dix lauréats seront honorés et remporteront un prix dans l'une ou l'autre des sept catégories, soit **Relève et établissement, Agricultrices de carrière, Foresterie, Agroenvironnement, Développement du milieu agricole, Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est** et **Famille agricole**.

Vous souhaitez présenter votre candidature?  
Contactez Brigitte Tardif au 819 346-8905, poste 140.

# Récolter le fruit de nos efforts collectifs

## Avis de nomination

Il me fait plaisir d'annoncer la nomination de **Célyne Charron** au poste de comptable CPA au sein du SCF Estrie inc.

Célyne Charron œuvre dans le domaine de la comptabilité et de la fiscalité depuis 2005. Elle a comme mandat d'offrir à nos productrices et producteurs agricoles des services professionnels, efficaces et adaptés à leurs besoins. L'équipe des comptables et techniciens expérimentés en agriculture est heureuse de l'accueillir.



Je lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Bernard Lévesque  
Directeur du SCF Estrie inc.





## Informez-vous au bon endroit avant d'entreprendre des travaux

François Thomas, responsable de l'aménagement, de l'environnement et de la faune

En milieu agricole, la survie des cours d'eau dépend non seulement des mesures prises pour limiter les sources de pollution, mais également des efforts pour préserver et restaurer ces plans d'eau. Le maintien et l'amélioration de la qualité d'un cours d'eau nécessitent de porter une attention soutenue à ses rives et à son littoral.

À cet égard, le gouvernement du Québec s'est doté d'un outil, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, qui vise la protection et la restauration des plans d'eau. Tous les cours d'eau, petits et grands, à débit régulier ou intermittent, artificiels ou naturels ainsi que les fossés drainant plus de deux terrains sont concernés. Cette politique est appliquée par l'entremise de la réglementation municipale. Chaque geste de protection, de restauration, de nettoyage ou d'assainissement d'un plan d'eau contribue toutefois à l'effort collectif de récupération des usages de l'eau que la réglementation ne saurait assurer à elle seule.

### Si vous devez intervenir sur vos lacs et cours d'eau

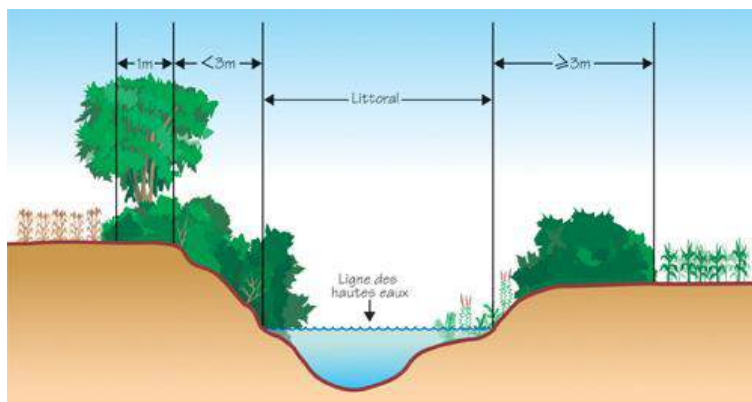
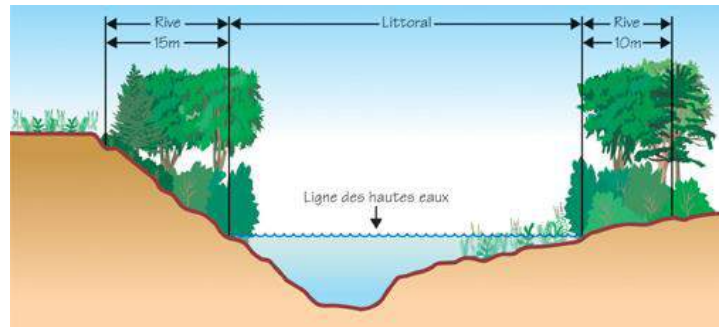
Les travaux effectués dans votre cours d'eau peuvent entraîner une perte de sol, une détérioration de la qualité de l'eau, un envasement des frayères ou une combinaison de ceux-ci. C'est pourquoi, de façon générale, la politique interdit l'utilisation des rives et du littoral des cours d'eau pour réaliser des constructions, des ouvrages ou des travaux.

Il est interdit, entre autres :

- ✗ de canaliser le cours d'eau;
- ✗ de le creuser;
- ✗ de modifier son tracé;
- ✗ d'y prélever du gravier;
- ✗ de le remblayer;
- ✗ d'y construire des barrages ou des digues.

En revanche, il est permis :

- ✓ de cultiver à l'intérieur de la rive, en conservant toutefois une bande minimale de végétation naturelle (sans labour ni culture) de trois mètres de large de part et d'autre du cours d'eau. Cette bande doit inclure au moins un mètre sur le replat du terrain si le haut du talus se situe à moins de trois mètres de la ligne des hautes eaux;
- ✓ de semer et de planter des herbacées, des arbustes et des arbres dans la rive de façon à établir un couvert végétal permanent et durable;
- ✓ de prélever au plus 50 % des arbres de 10 centimètres et plus de diamètre. Cependant, les récoltes par trouée ou par coupe à blanc sont proscrites;
- ✓ d'installer des clôtures afin d'empêcher le bétail d'avoir accès au cours d'eau;
- ✓ de stabiliser les sorties de drain afin d'éviter l'érosion;
- ✓ de construire des ponts ou des ponceaux pour traverser le cours d'eau. L'aménagement d'un passage à gué est permis si la traversée est peu fréquente, la pente des rives faible et le fond du cours d'eau ferme.



### Avant d'intervenir, informez-vous de vos obligations

Si vous envisagez de faire des travaux sur les rives ou le littoral d'un lac ou d'un cours d'eau, il est important de vérifier auprès de votre municipalité quelles sont les dispositions des règlements d'urbanisme qui s'appliquent à votre exploitation.

Source : [www.mddep.gouv.qc.ca/Eau/rives/agricole/index.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/Eau/rives/agricole/index.htm)

## PROGRAMME AVANTAGES



### COMMENT PARTICIPER?

POUR BÉNÉFICIER DES OFFRES DU PROGRAMME AVANTAGES UPA, UTILISEZ VOTRE CARTE DE MEMBRE DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES OU VOTRE CARTE DU PROGRAMME AVANTAGES UPA.

Si vous désirez obtenir une ou plusieurs cartes supplémentaires du programme Avantages UPA pour votre conjoint ou conjointe ou pour vos associés, il vous est possible de faire la demande en ligne, en visitant le [programmeavantages.upa.qc.ca](http://programmeavantages.upa.qc.ca).

Si vous avez des questions, si vous éprouvez de la difficulté à faire votre demande en ligne, ou si vous êtes un producteur agricole non membre de l'Union et désirez tout de même obtenir votre carte programme Avantages UPA, contactez-nous au **1 844 521-6757**.

L'Union des producteurs agricoles est heureuse de vous offrir son tout nouveau programme Avantages, un programme au service de tous les producteurs agricoles du Québec (membres et non-membres de l'UPA) pour les soutenir dans leurs projets et leurs ambitions.

### QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME AVANTAGES UPA?

Le programme Avantages UPA offre différents privilèges chez des partenaires et commerçants de prestige. Ces privilèges peuvent se traduire par des rabais, des remises en argent, des forfaits et autres avantages exclusifs aux agriculteurs

**AgriCarte**, **Hewitt/Les équipements CAT** et le **Groupe Chrysler** sont les actuels partenaires du programme Avantages UPA. Le programme est en constante évolution. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement la section *Partenaires* du site Internet pour connaître les nouvelles offres.

Pour en savoir plus : [programmeavantages.upa.qc.ca](http://programmeavantages.upa.qc.ca).

### PARTENAIRES

#### AGRICARTE, UNE NOUVEAUTÉ DE DESJARDINS

Faites croître vos bénéfices grâce à un outil de financement offert exclusivement aux producteurs agricoles canadiens.

- Aucuns frais annuels pour l'inscription, l'administration et les cartes supplémentaires de votre compte;
- Deux limites de crédit indépendantes, une pour les achats courants et une autre pour le financement à plus long terme pouvant atteindre jusqu'à 100 000\$;
- Aucun intérêt sur les plans de financement différé;
- Programme de récompenses AgriPoints.

#### RECEVEZ UN BONI DE 1 000 AGRIPPOINTS À L'ADHÉSION.

Découvrez comment AgriCarte peut travailler pour vous ! Visitez [agricarte.ca/upa](http://agricarte.ca/upa) pour en savoir plus, compléter une demande ou localiser un marchand participant.

AgriCarte



Hewitt CAT

#### HEWITT/LÉS ÉQUIPEMENTS CAT

- Pour l'achat et le financement d'équipements lourds
- Des économies pouvant aller jusqu'à 2 500 \$ sur les nouvelles machines CAT
- Rabais applicable sur une grande variété de modèles
- Les rabais du programme Avantages UPA peuvent être jumelés aux offres en cours chez Hewitt Équipement
- Pour bénéficier du Programme Avantages, présentez-vous chez les concessionnaires participants



#### CHRYSLER

- Pour l'achat d'une voiture ou d'un camion neuf
- Des économies de 750 \$ à 14 500 \$ sur les véhicules 2016 de Fiat, Chrysler, Dodge, Ram et Jeep
- Pour bénéficier du Programme Avantages, présentez-vous chez les concessionnaires participants

Code de Promotion : N5085





# Berce du Caucase, espèce exotique envahissante causant des brûlures

Olivier Côté, ing.f., responsable de la certification forestière, SPFSQ

Des intervenants locaux ont récemment participé à une formation sur la lutte à la berce du Caucase, mise sur pied par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie. Voici, pour vous, ce que nous y avons appris.

La berce du Caucase est une grande vivace de la famille de la carotte. S'échappant des jardins, elle colonise rapidement les milieux frais, humides et perturbés, comme les berges de cours d'eau, les fossés, les bords de routes et de chemins de fer, les terrains vagues et les champs.

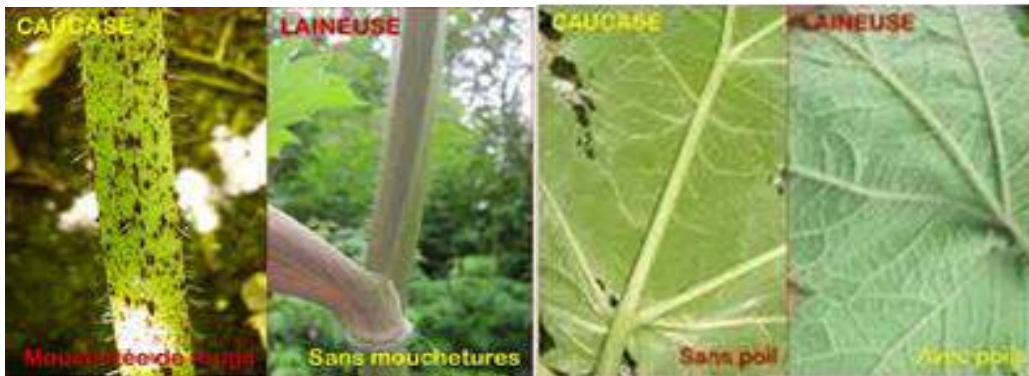
La berce du Caucase est très compétitive et développe rapidement des colonies denses pouvant nuire à la biodiversité et à la croissance des plantes indigènes. L'ampleur du problème a conduit plusieurs pays à mener une lutte systématique pour l'éradiquer.

Elle représente également un risque pour la santé. Sa sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact avec la sève, combiné à la lumière du Soleil, occasionne des lésions cutanées parfois graves semblables à des brûlures.

Si vous avez été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le service **Info-Santé 811**.



## Comment l'identifier?



Taches rougeâtres sur la tige

Sans poils blancs sous les feuilles et sur les tiges

Pour signaler la présence de la plante, communiquez avec la municipalité concernée et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques au 1 800 561-1616.

Photographiez le plant pour permettre de confirmer votre observation par les professionnels du MDDELCC.

## Moyens de lutte

Il est très important de limiter la propagation de cette plante, de ne jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Portez une attention particulière aux ombelles porteuses de graines pour ne pas en laisser tomber. Évitez la dispersion des graines par les vêtements, l'équipement, le vent ou les cours d'eau.



Vous pouvez télécharger l'application Sentinelle sur votre appareil mobile IOS ou Android, pour vous aider à reconnaître et à signaler la présence d'espèces exotiques envahissantes (EEE), dont la berce du Caucase.

Sentinelle est un outil de détection des espèces exotiques envahissantes composé d'une application mobile et d'un système cartographique accessible sur le Web.

Cet outil de détection permet de faire et de consulter les signalements des plantes et des animaux exotiques envahissants les plus préoccupants. Sentinelle offre également un guide basé sur les principaux critères permettant d'identifier les EEE suivies. Localisez, photographiez et signalez les EEE que vous croisez sur votre route lors de vos activités professionnelles ou récréatives. Vous contribuerez ainsi à protéger la biodiversité du Québec.

# SES ÉTUDES MA PRIORITÉ

## Agriculteurs Employeurs Conciliants

### Région de Sherbrooke

- > Ferme Sainte-Catherine, Sherbrooke
- > Fédération UPA Estrie, Sherbrooke

### MRC de Coaticook

- > Ferme du CIARC, Coaticook
- > Ferme Carbonneau, Coaticook
- > Ferme Hans Stirnimann, Ste-Edwidge-de-Clifton
- > Ferme Miroc, Ste-Edwidge-de-Clifton
- > Ferme Beaudoin et fils, Compton
- > Verger Ferland, Compton
- > Ferme Comptal, Compton
- > Ferme M. Grenier et fils, Stanstead

### MRC des Sources

- > Ferme Renédith, Wotton
- > Ferme Philise, Wotton
- > Ferme Arnolait Holsteins, Wotton
- > Ferme La Seigneurie, Saint-Camille

### MRC du Haut St-François

- > Plantation Benoît Labbé, Weedon
- > Ferme Josaphat Girard et fils, Westbury
- > Meunerie Sawyerville inc., Cookshire



> **ENGAGEZ-VOUS !**

SOYEZ RECONNU COMME  
EMPLOYEUR-CONCILIANT :

[jechoisismonemployeur.com](http://jechoisismonemployeur.com)

Producteurs agricoles

## PRÉPAREZ VOTRE RELÈVE !

Une main-d'œuvre qualifiée, une relève formée,  
ça passe d'abord par la diplomation ou la qualification.

 **conciliation**  
études-travail  
[jechoisismonemployeur.com](http://jechoisismonemployeur.com)

Sherbrooke 819 563-1600 | MRC de Memphrémagog 819 843-3007 | MRC du Val-Saint-François 819 845-5900 | MRC des Sources 819 879-7667  
MRC du Haut-Saint-François 819 832-1513 | MRC du Granit 819 583-1101 | MRC de Coaticook 819 849-0440



# Nouveau guide sur les principes d'atténuation et de compensation des activités agricoles relativement aux installations de prélèvement d'eau

François Thomas, responsable de l'aménagement, de l'environnement et de la faune

Tout récemment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publiait sur son site Internet le *Guide sur les principes d'atténuation et de compensation des activités agricoles relativement aux installations de prélèvement d'eau*. Cette nouvelle version remplace celle publiée en 2006.

Ce guide présente les principes d'atténuation des impacts de l'exploration, de l'aménagement ou de la maintenance d'un site de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire sur les activités agricoles. Il expose également les méthodes permettant d'évaluer les pertes de revenus, liées aux mesures de protection de ces prélèvements d'eau prévus dans la réglementation, que peuvent subir les entreprises réalisant des activités agricoles, particulièrement dans le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (chapitre Q 2, r. 35.2).

Ce guide s'adresse aux gestionnaires des sites de prélèvement d'eau effectué à des fins de consommation humaine ou de transformation alimentaire ainsi qu'aux producteurs agricoles et forestiers dont les terres recoupent les aires de protection de ces sites de prélèvement d'eau.

**Si la réglementation municipale limite vos activités agricoles** (ex. : interdiction d'épandre les engrais de ferme, interdiction de faire pacager, etc.), **vous pourriez exiger une compensation à votre municipalité.**

Consultez le guide à l'adresse suivante : [www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/guide\\_compensation.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/souterraines/guide_compensation.pdf)

## Deux pétitions requièrent votre attention

Valéry Martin, conseillère aux communications

### Solidarité pour la sécurité du revenu agricole

Le faux choix offert aux producteurs agricoles entre les programmes Agri et l'ASRA est dénoncé dans une pétition initiée par les producteurs de la Montérégie. On peut accéder à tous les détails concernant cette pétition sur le site Web de l'Union à l'adresse suivante : [www.upa.qc.ca/fr/actualites/2016/05/solidarite-securite-du-revenu-agricole-signez](http://www.upa.qc.ca/fr/actualites/2016/05/solidarite-securite-du-revenu-agricole-signez)



On peut aussi y visionner la conférence de Charles-Félix Ross, directeur général de l'UPA «ASRA vs Agris ou l'art de déshabiller les producteurs» Une conférence qui permet de mieux comprendre et de clarifier les enjeux actuels dans le dossier de la sécurité du revenu agricole.

### Demande d'intervention urgente en vue de stopper toute autre dissémination de semences de luzerne GM

Vous êtes invités à signer la lettre qui sera envoyée au ministre de l'Agriculture fédéral, Lawrence MacAuley pour lui demander de stopper toute autre dissémination de semences de luzerne génétiquement modifiée.

Lisez la lettre et signez-la via le site du Réseau canadien d'action sur les biotechnologies (RCAB) [www.rcab.ca](http://www.rcab.ca).



Merci

## Félicitations à la Ferme Gérald et Lise Routhier d'Ogden

La MRC Memphrémagog a récompensé 11 entreprises et municipalités pour leurs bons coups en gestion des matières résiduelles et en développement durable lors d'un gala tenu en février dernier.

Les efforts de Gérald et Lise Routhier pour améliorer la structure de leur sol ont été soulignés.

Les résultats ont été obtenus grâce notamment au semi direct et au changement d'orientation des cultures aux champs.

L'intégration d'un système «Auto Trac» et d'un contrôle GPS sur l'arroseuse a également permis de réduire les manques et les chevauchements et de diminuer l'application d'herbicides.

La Fédération de l'UPA-Estrie et le Syndicat local de l'UPA Memphrémagog vous félicitent. Votre travail contribue à faire rayonner l'agriculture dans la région.



Mélanie Desautels, chargée de projets en matières résiduelles, Gérald Routhier et Lisette Maillé, présidente du comité consultatif en développement durable et mairesse d'Austin.



  
**SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MOUTONS DE L'ESTRIE**

Déjà 20 ans depuis le Symposium international 1996

**Le Syndicat des producteurs de moutons de l'Estrie et ses partenaires vous convient à assister à la prochaine édition visant l'économie de la production et les nouvelles technologies.**

Des entreprises ovines de la région vous ouvriront leur porte à cette occasion le samedi 15 octobre



**Symposium Ovin provincial**  
**14 et 15 octobre 2016**  
**Hôtel Delta – Sherbrooke**

**...de l'oxygène pour aujourd'hui et demain!**

14 octobre: journée de conférences  
15 octobre: déjeuner conférence  
visites de fermes ovines

Pour information supplémentaire : 819 346-8905, poste 140

 **Événement à ne pas manquer**  
**À mettre à votre agenda**



# Trois outils de gestion des ressources humaines

Valérie Giguère, responsable du Centre d'emploi agricole de l'Estrie



AGRIcarrières a récemment produit des fascicules informatifs destinés aux employeurs agricoles afin de les aider à voir plus clair dans la gestion de leurs ressources humaines. Trois thèmes sont abordés : la sous-traitance de main-d'œuvre agricole, la paie des travailleurs agricoles et le départ d'un employé.

Ces trois fascicules sont disponibles sur le site Web d'AGRIcarrières dans la section [bibliothèque, sous l'onglet : Séries OUTILS. www.agricarrieres.com.](#)

## La sous-traitance de la main-d'œuvre agricole

Ce mois-ci dans votre Solidarité agricole, nous résumons le fascicule sur la sous-traitance de main-d'œuvre agricole ou, comment traiter avec un travailleur autonome, communément appelés «broker» Quelles précautions doivent être prises pour respecter ses obligations légales et fiscales?

### Qui est l'employeur véritable?

L'employeur véritable est celui qui exerce un contrôle sur le travail de l'employé, qui supervise son travail et qui détermine les tâches que le travailleur doit exécuter. Vous devez vous questionner sur le lien de subordination que vous avez avec le sous-traitant. Est-ce vous qui lui donnez les tâches à faire? Est-ce vous qui déterminez ses horaires de travail? Vous devez garder en tête que le sous-traitant est, en quelque sorte, responsable du travail qu'il fait. Vous ne lui donnez que les consignes de base pour qu'il puisse accomplir le travail.

### Perception et remise des taxes

Un sous-traitant faisant plus de 30 000 \$ de revenu doit obligatoirement s'inscrire aux taxes. Pour vérifier si ce dernier est réellement inscrit, vous pouvez exiger que le sous-traitant vous fournisse une attestation de Revenu Québec. Si le sous-traitant fait plus de 30 000 \$ de revenu et que ce dernier est presque à temps plein sur votre entreprise, vous devez vous questionner sur la nature du travail de celui-ci. Comme cité plus haut, ce genre de situation se rapproche plutôt d'un salarié que d'un travailleur autonome.

### Cotisation à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

Tous les employeurs doivent s'inscrire à la CNESST et transmettre une déclaration annuelle des salaires et autres rémunérations. Les sous-traitants doivent aussi s'inscrire comme n'importe quel autre employeur. MISE EN GARDE : si vous utilisez les services d'un sous-traitant, vous pourriez vous voir exiger le paiement des cotisations non payées par ce sous-traitant à la CNESST.

N'oubliez pas : les employeurs ont l'obligation de respecter les obligations fiscales des deux paliers gouvernementaux et les lois sur les normes du travail.

Pour toute question concernant la gestion de vos employés ou si vous avez besoin de main-d'œuvre agricole pour votre entreprise, contactez votre Centre d'emploi agricole.

Valérie Giguère,  
Conseillère à la main-d'œuvre agricole  
Centre d'emploi agricole de l'Estrie  
819 346-8905, poste 124  
[vgiguere@upa.qc.ca](mailto:vgiguere@upa.qc.ca)

### **Vendeurs de trousse de premiers secours**

Nous notons que la vente agressive de trousse de premiers secours par téléphone refait surface.

RAPPELEZ-VOUS qu'il n'est pas nécessaire de remplacer les trousse de premiers secours tous les trois ans. Aucune certification de garantie ou de conformité n'est demandée. Chaque employeur est tenu de fournir un nombre adéquat de trousse de premiers secours. Ces trousse doivent se trouver dans des endroits faciles d'accès, le plus près possible des lieux de travail.

Si vous recevez ce genre d'appel insistant, communiquez avec nous ou portez plainte au Bureau de la concurrence – Canada Centre des renseignements au 1 800 348-5358.

[www.bureaudelaconcurrence.gc.ca](http://www.bureaudelaconcurrence.gc.ca).

# Pensez formation continue!

Jessica MacKey, répondante en formation agricole



Vous aimeriez perfectionner vos aptitudes en gestion de personnel ? Vous désirez prendre un virage vert dans votre entreprise agricole ou encore, vous souhaiteriez en connaître davantage sur une production spécifique? Le temps est venu de nous faire part de vos besoins en formation pour la saison 2016-2017. Aidez-nous à bâtir une offre de formation continue qui répond à vos besoins en nous contactant au [rfaestrie@upa.qc.ca](mailto:rfaestrie@upa.qc.ca) ou par téléphone au 819 346-8905, poste 114.

## Prochaine formation :

Affûtage et entretien de scie à chaîne, les 9 et 10 juillet au CRIFA à Coaticook. Inscrivez-vous en ligne sur [www.formationagricole.ca](http://www.formationagricole.ca) ou contactez Julie Moreau au 819 346-8905, poste 138.

## Les demandes dans le cadre de l'Initiative de stage en agroenvironnement sont acceptées dès maintenant



Avez-vous besoin d'aide pour apporter des améliorations écologiques dans votre exploitation agricole? Votre organisation contribue-t-elle à créer des avantages écologiques dans le secteur agricole? Embauchez un stagiaire dans le cadre de l'Initiative de stage en agroenvironnement!

L'Initiative de stage en agroenvironnement du Canada investira 1,9 million de dollars pour aider des agriculteurs, des organismes sans but lucratif et d'autres organisations œuvrant dans le secteur agricole à créer des emplois pour des diplômés postsecondaires, âgés de 30 ans ou moins, désirant travailler dans le secteur agricole. Les projets admissibles doivent :

- être bénéfiques pour l'environnement à la ferme ou à l'extérieur de la ferme;
- durer au moins quatre mois.

Le **volet à la ferme** offre aux agriculteurs une aide financière allant jusqu'à 50 % (max. 10 000 \$ par travailleur) des coûts d'embauche de jeunes stagiaires pour la réalisation de projets bénéfiques pour l'environnement.

Le **volet Organisations** offre aux organisations une aide financière allant jusqu'à 50 % des coûts d'embauche de jeunes stagiaires (max. 16 000 \$ par stagiaire) pour entreprendre des activités environnementales, fournir des services environnementaux ou réaliser des recherches environnementales bénéfiques pour le secteur agricole.

Les organisations sans but lucratif comptant cinq employés ou moins pourraient obtenir des fonds jusqu'à concurrence de 80 % des coûts.

Dans le cadre des deux volets, les projets doivent se terminer avant le 31 mars 2017.

Le secteur agricole emploie plus de 2,3 millions de Canadiens, ce qui représente environ un emploi sur huit, et il est toujours à la recherche de main-d'œuvre qualifiée. Grâce à l'Initiative de stage en agroenvironnement, des agriculteurs et des employeurs pourront plus facilement puiser dans un bassin de jeunes diplômés dynamiques qui veulent contribuer à un environnement plus sain et plus durable, tout en acquérant une expérience de travail utile.

Les demandes sont désormais acceptées et elles seront approuvées selon le principe du premier arrivé, premier servi jusqu'à l'épuisement des fonds. Pour en savoir plus sur l'admissibilité ou pour présenter une demande, appelez le 1 866 452-5558 ou visitez le site [www.agr.gc.ca](http://www.agr.gc.ca) à la section Programmes et services.



# Réussir un transfert d'entreprise grâce au mentorat

Yolande Lemire, conseillère en transfert – Estrie

Regroupement des Centres régionaux d'établissement en agriculture (CREA) du Québec

Se faire accompagner par un mentor pour faciliter le passage lors d'un processus de transfert ; pourquoi pas? Faire appel à un mentor peut être une occasion de bénéficier de l'expertise de personnes d'expérience pour faire grandir le producteur que vous êtes. Cette relation d'écoute et d'échanges adaptée à votre réalité présente d'importants avantages.



## 1. Disposer d'un point de vue externe

Un des avantages du mentorat est le regard neutre et impartial qu'un mentor porte sur les pratiques et sur votre savoir (faire, être et agir). Le mentor ne vit pas les enjeux et défis quotidiens de votre entreprise. Il a une vision plus globale de ses opérations puisqu'il vient d'un milieu similaire au vôtre. Ce regard externe vous aide à gérer vos réflexions afin d'atteindre des objectifs concrets et réalisables.

## 2. Bien se nourrir pour mieux grandir

Le rôle d'un mentor est de vous questionner, de vous repositionner. Il est là pour partager de nouvelles façons de faire en vue d'améliorer vos pratiques. Ces défis intellectuels vous permettent d'acquérir de nouveaux réflexes qui vous seront toujours utiles.

## 3. Un accompagnateur à l'écoute de vos besoins et difficultés

Dans un processus de transfert, on vit des hauts et des bas. Avoir un mentor, c'est connaître quelqu'un qui vous écoute. Cette personne est là pour vous accompagner dans vos réflexions. Ce confident peut vous aider à gérer les aspects émotionnels et rationnels vécus à travers les différentes étapes.

## 4. Améliorer votre confiance en vous

Un mentor est un guide qui vous accompagne et qui pose les bonnes questions afin que vous trouviez vos propres réponses. À la fin de la relation mentorale, vous aurez acquis une confiance en vous qui vous permettra de vous améliorer.

En Estrie, quelques organismes offrent des services de mentorat. Tentez le coup! Les consulter peut faire une différence.

**Sherbrooke Innopole** œuvre principalement dans la région de Sherbrooke. Communiquez au 819 821-5577 ou visitez le site <http://sherbrooke-innopole.com/fr>.

Le **Centre d'entrepreneurs Dobson-Lagacé** offre des ressources uniques en mentorat d'affaires. Communiquez au 819 822-9600, poste 2701 ou visitez le site [www.dobsonlagasse.ca](http://www.dobsonlagasse.ca).

## Pour ne rien manquer des activités de l'UPA-Estrie, de nos affiliés et de nos partenaires, suivez-nous sur les réseaux sociaux!

Valéry Martin, conseillère aux communications



Notre page Facebook et notre compte Twitter vous fournissent de l'information utile et en temps réel sur les activités susceptibles de vous intéresser. Qu'il s'agisse de mobilisation, de nouvelles importantes pour l'agriculture d'ici et d'ailleurs ou des bons coups des producteurs estriens, vous le saurez en nous suivant.

Vous pouvez aussi demander à recevoir votre Solidarité agricole en couleurs par courriel en écrivant à [vmartin@upa.qc.ca](mailto:vmartin@upa.qc.ca). Notez qu'il est aussi archivé sur notre site Web à [www.estrie.upa.qc.ca](http://www.estrie.upa.qc.ca).

# La prévention : une question d'attitude

Yolande Lemire, présidente des Agricultrices de l'Estrie



Qu'un chien se fasse frapper dans la cour d'une de nos entreprises ; ça me rend triste. Comment réagirais-je s'il s'agissait d'un enfant? Cette question, homme et femme, on se la pose tous! Que faire?

C'est un fait. La prévention est au cœur des préoccupations des agricultrices. Nous siégeons à divers comités et débattons différents dossiers relatifs à la prévention et à la sécurité. Afin d'appuyer nos propos, la Fédération des Agricultrices du Québec a produit deux affiches bien senties afin de sensibiliser la population aux dangers possibles autour de quelconques entreprises agricoles, commerciales, bureaux de consultation, etc. Ces affiches encouragent la sécurité dans notre environnement et incitent notre entourage à réfléchir. Elle permet de remémorer à quiconque accédant à la propriété l'importance de la sécurité.

Nous désirons lancer un message collectif s'adressant à toute la population. Selon la nature du message, ces affiches peuvent être installées dans les cours d'école, sur les murs extérieurs des garderies, près d'un kiosque à légumes, d'un garage, etc.

## Un réseau de commerçants participants

Il est possible de se procurer des affiches auprès des administratrices des Agricultrices de l'Estrie, au bureau de l'UPA-Estrie (819 346-8905, poste 101) ou auprès des marchands suivants :

<b>Quincaillerie Choquette Scott</b> Valcourt 450 532-2453	<b>Centre de rénovations G. Doyon inc.</b> East Angus 819 832-4944
<b>Centre des Moulées Coaticook inc.</b> Coaticook 819 849-3880	<b>Coop des Cantons</b> Coaticook — St-Isidore de Clifton, St-François-Xavier-de-Brompton et Weedon 819 849-9833/ 1 800 263-2667
<b>Coop du Pré-vert</b> Wotton 819 828-2020	<i>D'autres commerçants s'ajouteront sous peu. Suivez-nous sur la page Facebook Agricultrices de l'Estrie pour les détails.</i>

La prévention est une question d'attitude. Mettre en place des mesures pour éviter qu'une situation désagréable se produise, c'est d'être proactif.



### **DANGER Gardez cette porte fermée**

**20 \$ taxes incluses** + frais d'envoi s'il y a lieu.

En aluminium, deux couleurs, surface réfléchive blanche, trous aux quatre coins, grandeur de 12 x 12 po.



### **Attention à nos enfants**

**15 \$ taxes incluses** + frais d'envoi s'il y a lieu.

En plastique (PVC), résiste aux intempéries, trois couleurs, dessin accrocheur, grandeur de 18 x 24 po.



# Voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

*François Roberge, conseiller à la vie syndicale*



Le mois de mai a vu ressortir dans les médias le dossier de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic lors du passage de Marc Garneau, ministre fédéral des Transports, et de la présentation publique du 10 mai dernier présentant l'étude de faisabilité.

Dès 2013, le Syndicat local de l'UPA du Granit a offert son soutien aux responsables du dossier. L'objectif de cette volonté de collaboration étant de trouver ensemble le tracé minimisant les impacts pour les producteurs et productrices agricoles, acéricoles et forestiers.

Au cours des derniers mois, la Fédération de l'UPA-Estrie a été en contact avec le chargé de projet de la Ville de Lac-Mégantic pour valider les données à prendre en considération dans l'élaboration des propositions de tracé pour la voie de contournement ferroviaire. Nous espérons que d'autres rencontres techniques auront lieu et que la transparence sera accrue envers les producteurs et productrices potentiellement touchés.

À la suite du passage du ministre Garneau, le Syndicat de l'UPA du Granit a réitéré à la Ville de Lac-Mégantic, ainsi qu'aux gouvernements provincial et fédéral, sa volonté de collaboration avec les diverses instances dans l'élaboration des trajets potentiels, plutôt qu'en réaction aux propositions. De plus, votre syndicat a rappelé l'importance de prévoir immédiatement les fonds suffisants pour dédommager les producteurs et productrices lésés par la future voie de contournement ferroviaire, ainsi que pour remettre les terres en état de production à la fin de la vie de l'infrastructure.

Pour toute question ou information, n'hésitez pas à contacter le Syndicat local de l'UPA du Granit via [upagranit@gmail.com](mailto:upagranit@gmail.com).

## Merci aux participants et félicitations aux gagnants

*Étienne Lafortune, chargé de projet du PDZA, MRC de Coaticook*



La MRC de Coaticook souhaite remercier chaleureusement les 191 producteurs et agricoles qui ont répondu au questionnaire qui leur était destiné dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Des 550 entreprises agricoles ayant reçu le questionnaire en version papier, 35 % des entreprises agricoles ont pris le temps de faire entendre leur voix. Nous en sommes très satisfaits. Merci également aux administrateurs du Syndicat local de l'UPA de Coaticook pour leur engagement dans la démarche ainsi que pour avoir fait la promotion de l'importance de remplir le questionnaire visant à mieux connaître et illustrer les couleurs des producteurs de la région.

### Trois prix de participation ont été tirés parmi les producteurs ayant répondu à temps:

- Le iPad Air offert gracieusement par Brunelle Électronique a été remis à Nathalie Rodrigue de la Ferme Rotasol de Compton (bovins laitiers);
- Les cartes-cadeaux de 200 \$ offertes par la Coop des Cantons ont été remises à Réginald Dassylva (acériculture et petits fruits) de Compton, ainsi qu'à Johanne Lemire et François Benoit, propriétaires des Jardins la Val'heureuse de Compton (herbes médicinales biologiques).

Nous travaillons actuellement à dresser le portrait de l'agriculture de la MRC de Coaticook à l'aide des données recueillies avec le questionnaire et des statistiques qui nous ont été fournies par nos nombreux partenaires. Nous aurons des résultats intéressants à partager d'ici quelques semaines. Nous espérons que vous serez au rendez-vous et participerez aux discussions qui en découleront.

Enfin, merci au MAPAQ pour son appui financier et technique dans ce projet.

## Se fixer des objectifs atteignables, mesurables et réalisables

Ghislain Lefebvre, directeur du Conseil de l'industrie bioalimentaire de l'Estrie

Le 27 mai dernier s'est tenu à Windsor un forum régional pour le secteur bioalimentaire. L'activité intitulée *Les enjeux modernes de la commercialisation* a permis aux producteurs de la région d'échanger sur ces défis vécus au sein de leurs entreprises.



Les panélistes ont échangé des idées sur la commercialisation pour les entreprises prises individuellement ou collectivement et ont répondu aux préoccupations très pointues des producteurs participants. Il ressort des discussions que la planification est extrêmement importante dans la vie d'une entreprise et qu'il est primordial de se fixer des objectifs atteignables, mesurables et réalistes. Sans une bonne planification, une entreprise ne peut pas mesurer l'atteinte de ses objectifs.

Des représentants du Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière ont partagé les bons coups mis en œuvre dans leur région. Ces explications ont permis à l'assemblée de se comparer à une autre région et de faire naître de nouvelles idées afin de faire cheminer le secteur au cours des prochaines années.

Ici, la marque régionale *Créateurs de saveurs Cantons-de-l'Est* joue un rôle important dans la mobilisation des entreprises et dans la visibilité donnée aux produits locaux de la région.



Des tables rondes sur les différents marchés par lesquels les producteurs vendent leurs produits ont permis aux producteurs de s'exprimer sur les enjeux qui les préoccupent. Les tables sur le tourisme gourmand et le marché de détail ont connu un vif succès, sans oublier les thèmes des marchés publics, de la restauration et du marché institutionnel. Les informations recueillies permettront au CIBLE d'orienter ses actions pour les prochaines années.



Un compte rendu de l'avancée des travaux du Plan stratégique de développement 2012-2017 du secteur bioalimentaire a également été présenté. Ce plan constitue la pierre d'assise régionale sur laquelle les acteurs se sont entendus pour le développement du secteur. Les quatre axes de développement sont l'agriculture, la transformation, la mise en marché et l'agrotourisme.

Le CIBLE a reçu une contribution financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), Direction régionale de l'Estrie, et du Réseau Agriconseil de l'Estrie afin de soutenir la réalisation du forum.





**DES HOMMES ET DES FEMMES  
FIERS D'INNOVER ET  
RESPONSABLES PAR NATURE.**

[www.leseleveursdeporcsduquebec.com](http://www.leseleveursdeporcsduquebec.com)

  
**Les Éleveurs  
de porcs de l'Estrie**

*François Roberge, conseiller à la vie syndicale*

## Assemblée générale annuelle 2016

L'assemblée générale annuelle des Éleveurs de porcs de l'Estrie s'est tenue le 7 avril dernier avec un taux de participation de 22 %. Voici les principaux sujets traités lors de l'assemblée :

### Transport des animaux fragilisés

Les Éleveurs de porcs de l'Estrie sont encore très actifs pour soutenir les démarches visant à invalider certaines dispositions de la *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire* de l'ACIA. Le dossier suit son cours. Ce dossier est important pour les Éleveurs de porcs de l'Estrie, car au cours de la dernière année, le nombre de cas a continué d'augmenter.

### Sécurité des revenus

La sécurité des revenus est un dossier qui doit et fera l'objet d'une approche globale qui se décline en 4 volets :

1. L'optimisation des revenus du marché
  - Maintien de la référence de prix
  - Ententes particulières
2. Un programme d'ASRA bonifié
3. Un appui ciblé aux investissements
4. Un appui à la gestion des risques à la ferme
  - Services conseils
  - Stratégie santé – plan d'éradication de la SRRP
  - Services de gestion du risque du marché (SGRM)

  
**Les Éleveurs  
de porcs de l'Estrie**



Les Éleveurs de porcs de l'Estrie sont heureux de vous annoncer la tenue d'une

**Journée de golf** suivi d'un **banquet** soulignant le  
**50<sup>e</sup> anniversaire des Éleveurs**

qui aura lieu le

**7 juillet 2016** au **Club de golf Waterville**

**Passionnés et déterminés comme au premier jour**

## Le HAUT-SAINT-FRANÇOIS en action

# TOUT SUR LA FISCALITÉ FONCIÈRE AGRICOLE

Les membres du conseil d'administration du Syndicat local de l'UPA du Haut-Saint-François vous invitent à une soirée d'information visant à démystifier votre compte de taxes municipales ainsi que le remboursement qui peut vous être consenti par le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

Le PCTFA est un outil structurant permettant aux agriculteurs, peu importe la taille ou l'emplacement de leur ferme, d'obtenir une aide à l'investissement en les exemptant d'une partie de la taxation municipale. L'augmentation rapide et continue de la valeur des terres met à mal l'efficacité du programme de remboursement de taxes.

De plus, lors du dépôt du dernier budget du gouvernement du Québec, le ministre des Finances Carlos J. Leitão a annoncé une refonte du PCTFA. Cette refonte pourrait avoir un impact majeur sur le fardeau fiscal des entreprises agricoles. À l'aide de données concrètes, nous pourrions vous démontrer les impacts possibles.

- **En quoi consiste votre compte de taxe? Qu'est-ce qui est comptabilisé?**
- **Puis-je payer moins cher de taxes foncières?**
- **Contester mon évaluation foncière, est-ce possible et quelles sont les démarches?**

Un spécialiste de ces questions vous expliquera les détails.

Nous vous attendons donc le **31 AOÛT 2016 à 19 h 30**  
Salle Guy-Veilleux, 95, rue Castonguay à Cookshire

**Réservez dès maintenant votre place** en contactant Brigitte Tardif, conseillère à la vie syndicale à [btardif@upa.qc.ca](mailto:btardif@upa.qc.ca) ou au 819 346-8905, poste 140.

Café et collations vous seront offerts.

***Bienvenue à toutes les productrices et tous les producteurs de l'Estrie!***